



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_096
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE O'PTIMOMES LOISIRS

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIES, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER, Eric SARRAUTE à Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Madame Véronique KUHN, Adjointe déléguée à l'Education, rappelle à l'Assemblée que l'association O'ptimomes Loisirs organise les accueils de loisirs extra et péri scolaires à l'école Sainte Marie de Mérignac depuis 2011. Plus qu'une simple association, O'ptimômes est un acteur engagé pour le territoire.

L'association a pour objectif de favoriser l'esprit de découverte chez les jeunes en leur proposant des programmes d'activités variées (culture, sport, nature et science), ainsi que de promouvoir la pratique des activités sportives, artistiques, scientifiques et de nature en proposant la création de structures d'accueils (écoles élémentaires/maternelles, CE). L'association a également pour objectif de promouvoir grâce à des pratiques ludiques, la découverte de l'environnement par les enfants.

La capacité de l'accueil de loisirs est de 36 places pour les élémentaires et 32 places pour les maternelles. L'équipe est constituée de 7 animateurs, encadrés par un directeur. En 2023, l'association a dénombré 580 participations aux activités pour 149 familles.

En 2025, l'association connaît des difficultés et sollicite la Ville pour un accompagnement financier qui doit lui permettre de consolider ses activités actuelles, mais aussi de maintenir durablement sa présence à l'école Sainte Marie, évitant ainsi toute fermeture éventuelle. Les familles mérignacaises pourront de ce fait continuer de profiter d'un accueil proche de chez eux.

Après une première demande de subvention à hauteur de 91 000 €, l'association a diminué sa demande de subvention à 51 000 € pour l'année 2025, et ce afin de poursuivre le fonctionnement de l'accueil périscolaire des mercredis toute la journée à compter de septembre 2025, et accueillir en moyenne 36 maternelles dont 28 mérignacais et 32 élémentaires dont 27 mérignacais (à l'année : 56 familles et 81 enfants mérignacais sont concernés).

Après une étude approfondie du dossier, il est proposé une subvention exceptionnelle pour 2025 à hauteur de 25 000 € et ce afin de ne pas mettre en difficultés les parents d'élèves mérignacais concernés.

Les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 12 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle pour 2025 de 25 000 € à l'association d'éducation populaire O'Ptimomes Loisirs.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Par 34 voix pour et 14 voix contre : Madame Léna BEAULIEU, Monsieur Serge BELLERON, Madame Aude BLET-CHARAUDEAU, Madame Ghislaine BOUVIER, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Madame Marie-Ange CHAUSSOY, Monsieur Jean-Louis COURONNEAU, Monsieur Loïc FARNIER, Monsieur Joël GIRARD, Madame Claude MELLIER, Madame Patricia NEDEL, Monsieur Bastien RIVIERES, Monsieur Eric SARRAUTE, Monsieur Pierre SAUVEY

N'a pas pris part au vote : Monsieur David CHARBIT

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



David CHARBIT
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.